

Fiche de Données de Sécurité

Classé selon le SIMDUT 2015

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur du Produit

Nom Commercial ou Désignation: Solution de nettoyage
for Cleaning Laboratory Glassware

Numéro de Produit: RCP21500

Autre Identification des Numéros de Produit:

1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Compagnie: Cole-Parmer Instrument Company

Adresse: 625 EAST BUNKER COURT

VERNON HILLS, IL 60061 USA

Téléphone: 800-323-4340

1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA)

800-424-9300

CHEMTREC (International)

1+ 703-527-3887

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 2: Identification des Dangers

2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Pour le texte intégral des Mentions de danger et de mise en garde énumérées ci-dessous, voir la section 16.

Classe de Danger	Catégorie	Mentions	
		de Danger:	Conseils de Prudence:
Toxicité Aiguë - Orale	Catégorie 4	H302	P264, P270, P301+P312, P330, P501
Toxicité Aiguë - Inhalation	Catégorie 2	H330	P260, P271, P285, P304+P340, P310, P320, P403+P233, P405, P501
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1	H314	P260, P264, P280, P301+P330+P331, P303+P361+P353, P363, P304+P340, P310, P321, P305+P351+P338, P405, P501
Lésions oculaires/ irritation	Catégorie 1	H318	P280, P305+P351+P338, P310
Sensibilisant respiratoire	Catégorie 1	H334	P261, P285, P304+P341, P342+P311, P501
Sensibilisant cutané	Catégorie 1	H317	P261, P272, P280, P302+P352, P332+P313, P321, P363, P501
Cancérogénicité	Catégorie 1	H350	P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1	H360	P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501
Matière corrosive pour les métaux	Catégorie 1	H290	P234, P390, P406
Danger pour le milieu aquatique (aigu)	Catégorie 3	H402	P273, P501
Danger pour le milieu aquatique (chronique)	Catégorie 3	H412	P273, P501

2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

Pictogrammes



Mot de Signal: **Danger**

Fiche de Données de Sécurité

Mentions de Danger:

Numéro de Dange	Mention de Danger
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H330	Mortel par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H350	Peut provoquer le cancer.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de Données de Sécurité

Conseils de Prudence:

Numéro de Précaution	Déclaration de Précaution
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260	Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.
P261	Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.
P264	Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P304+P341	EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P310	Contactez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P320	Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.).
P321	Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.).
P330	Rincer la bouche.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux Approximativementnants.

Fiche de Données de Sécurité

P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante.
P501	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

2.4. Dangers non Classés ou Couverts par le SGH

Données non disponibles

SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

3.1. Composants de la Substance ou du Mélange

Nom Chimique	Formule	Masse Moléculaire	Numero CAS	Poids%
Acide sulfurique	H ₂ SO ₄	98.07 g/mol	7664-93-9	91.36
eau	H ₂ O	18.01 g/mol	7732-18-5	7.50
Dichromate de sodium dihydraté	Na ₂ Cr ₂ O ₇ ·2H ₂ O	298.00 g/mol	7789-12-0	0.65
Oxyde de chrome (VI)	CrO ₃	99.99 g/mol	1333-82-0	0.49

SECTION 4: Premiers Soins

4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

- Lentilles de Contact:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Le contact avec les yeux provoque une lésion des tissus et la cécité.
- Inhalation:** EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Contact avec la Peau:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Le contact avec la peau provoque des brûlures, des boursouflures, la nécrose locale, et des ulcérations de la membrane. Brûlure au deuxième ou troisième degré.
- Ingestion:** EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne pas provoquer de vomissements. Donnez une grande quantité d'eau. Appelez immédiatement un médecin.

Fiche de Données de Sécurité

4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Nocif en cas d'ingestion Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Peut provoquer une allergie cutanée Provoque de graves lésions des yeux Mortel par inhalation Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Liquide corrosif. Provoque de graves brûlures. Contient un composé de chrome hexavalent, qui est un cancérigène connu. Le contact avec les yeux cause des lésions tissulaires et la cécité. L'ingestion provoque la corrosion de la muqueuse de la bouche, de la gorge et de l'œsophage avec un inconfort et des douleurs à l'estomac. En cas d'ingestion, diluer avec une grande quantité d'eau. Ne pas faire vomir. Contacter un médecin. Laver abondamment à l'eau les zones de contact pendant au moins 15 minutes. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer à l'eau, car le contact avec l'eau génère de la chaleur. CONTACT AVEC LES YEUX: Le contact avec les yeux cause des lésions tissulaires et la cécité. CONTACT AVEC LA PEAU: Le contact avec la peau provoque des brûlures, des ampoules, une nécrose locale et une ulcération de la membrane. Les brûlures peuvent être au 2ème ou 3ème degré. EFFETS CHRONIQUES / CANCÉROGÉNÉCITÉ: Peut affecter la peau, le foie, les reins et le sang.

4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Contactez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.). Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.). Irriguez immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Retirer à l'air frais. Donner une respiration artificielle si nécessaire. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Si possible, essuyez les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer les zones de contact avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Rincer immédiatement avec de l'eau générera une grande quantité de chaleur au contact de l'acide sulfurique. Appelez un médecin. Jetez le chiffon en trempant dans l'eau. Neutraliser la solution de trempage avec une

SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

5.1 Moyens d'Extinction

Produit chimique sec, mousse, ou dioxyde de carbone. Réagit avec l'eau produisant de la chaleur et des gaz toxiques.

5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Non combustible. Agent déshydratant puissant, qui peut, au contact, provoquer l'inflammation des matières finement divisées. La réaction avec les métaux peut provoquer du gaz d'hydrogène. Lors d'un incendie, des oxydes de soufre peuvent se dégager.

5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Porter une tenue de protection spéciale et un appareil respiratoire autonome à pression positive. Une protection en caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, Néoprène, polyéthylène, chlorure de polyvinyle, Téflon, Viton ou Saranex est recommandée.

SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Fiche de Données de Sécurité

6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Garder l'eau à l'écart du rejet. Arrêter ou contrôler la fuite, si cela peut être fait sans risque excessif. Contrôler le ruissellement et isoler le matériel déchargé pour une élimination appropriée.

SECTION 7: Manutention et Stockage

7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques. Ne pas mélanger avec les bases. Le contact avec l'eau génère de la chaleur.

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Nom Chimique	Type de Limite	Pays	Limite d'Exposition	La Source d'Information
Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	PEL	USA	"5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	TWA	USA	"5 µg/m³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	TLV-STEL	USA	"0.0005 mg/m³ STEL (inhalable particulate matter, as Cr(VI))" As Hexavalent chromium inorganic water-soluble compounds [RR-53130-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	TLV-TWA	USA	"0.0002 mg/m³ TWA (inhalable particulate matter, as Cr(VI))" As Hexavalent chromium inorganic water-soluble compounds [RR-53130-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	PEL-Ceiling	USA	"0.1 mg/m³ Ceiling (applies to any operations or sectors for which the Hexavalent Chromium standard [29 CFR 1910.1026] is stayed or is otherwise not in effect, as CrO3)" As Chromates [RR-01554-3]	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	TWA	USA	"5 µg/m³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

Fiche de Données de Sécurité

Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	PEL	USA	"5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	PEL	USA	5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	TWA	USA	5 µg/m ³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	PEL-Ceiling	USA	0.1 mg/m ³ Ceiling (applies to any operations or sectors for which the Hexavalent Chromium standard [29 CFR 1910.1026] is stayed or is otherwise not in effect, as CrO ₃)	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	PEL	USA	"5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	TWA	USA	"5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	PEL	USA	"5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	TWA	USA	"5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	TLV-TWA	USA	0.0002 mg/m ³ TWA (inhalable particulate matter, as Cr(VI))	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0)	TLV-STEL	USA	0.0005 mg/m ³ STEL (inhalable particulate matter, as Cr(VI))	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Acide sulfurique (7664-93-9)	TWA	USA	1 mg/m ³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

Fiche de Données de Sécurité

Acide sulfurique (7664-93-9)	TLV-TWA	USA	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic particulate matter)	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Dichromate de sodium dihydraté (7789 TWA)		USA	"5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Dichromate de sodium dihydraté (7789 TLV-STEL)		USA	"0.0005 mg/m ³ STEL (inhalable particulate matter, as Cr(VI))" As Hexavalent chromium inorganic water-soluble compounds [RR-53130-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Dichromate de sodium dihydraté (7789 TLV-TWA)		USA	"0.0002 mg/m ³ TWA (inhalable particulate matter, as Cr(VI))" As Hexavalent chromium inorganic water-soluble compounds [RR-53130-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Dichromate de sodium dihydraté (7789 PEL-Ceiling)		USA	"0.1 mg/m ³ Ceiling (applies to any operations or sectors for which the Hexavalent Chromium standard [29 CFR 1910.1026] is stayed or is otherwise not in effect, as CrO ₃)" As Chromates [RR-01554-3]	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Dichromate de sodium dihydraté (7789 PEL)		USA	"5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Dichromate de sodium dihydraté (7789 TLV-TWA)		USA	"0.0002 mg/m ³ TWA (inhalable particulate matter, as Cr(VI))" As Hexavalent chromium inorganic water-soluble compounds [RR-53130-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)

Fiche de Données de Sécurité

Dichromate de sodium dihydraté (7789 TLV-STEL	USA	"0.0005 mg/m ³ STEL (inhalable particulate matter, as Cr(VI))" As Hexavalent chromium inorganic water-soluble compounds [RR-53130-6]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Dichromate de sodium dihydraté (7789 TWA	USA	"5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Dichromate de sodium dihydraté (7789 PEL-Ceiling	USA	"0.1 mg/m ³ Ceiling (applies to any operations or sectors for which the Hexavalent Chromium standard [29 CFR 1910.1026] is stayed or is otherwise not in effect, as CrO ₃)" As Chromates [RR-01554-3]	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Dichromate de sodium dihydraté (7789 PEL	USA	"5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Dichromate de sodium dihydraté (7789 TWA	USA	"5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Dichromate de sodium dihydraté (7789 PEL	USA	"5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Dichromate de sodium dihydraté (7789 PEL	USA	5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Dichromate de sodium dihydraté (7789 TWA	USA	5 µg/m ³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

Fiche de Données de Sécurité

Dichromate de sodium dihydraté (7789 PEL-Ceiling	USA	0.1 mg/m ³ Ceiling (applies to any operations or sectors for which the Hexavalent Chromium standard [29 CFR 1910.1026] is stayed or is otherwise not in effect, as CrO ₃)	U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits
Dichromate de sodium dihydraté (7789 TWA	USA	"5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Dichromate de sodium dihydraté (7789 PEL	USA	"5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Dichromate de sodium dihydraté (7789 PEL	USA	"5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Dichromate de sodium dihydraté (7789 TWA	USA	"5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Dichromate de sodium dihydraté (7789 PEL	USA	"5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs
Dichromate de sodium dihydraté (7789 TWA	USA	"5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Dichromate de sodium dihydraté (7789 TLV-TWA	USA	0.0002 mg/m ³ TWA (inhalable particulate matter, as Cr(VI))	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Dichromate de sodium dihydraté (7789 TLV-STEL	USA	0.0005 mg/m ³ STEL (inhalable particulate matter, as Cr(VI))	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)

8.2. Controles de Exposición

Contrôles d'Ingénierie: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Aucun contrôle spécifique n'est requis. Système normal de ventilation de la pièce est adéquat.

Fiche de Données de Sécurité

Protection Respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La ventilation normale de la pièce est adéquate.

Protection de la Peau: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Gants résistants aux produits chimiques.

Protection des Yeux: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lunettes de sécurité.

8.3 Equipement de Protection Individuelle

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La ventilation normale de la pièce est adéquate. Gants résistants aux produits chimiques. Lunettes de sécurité.

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés Physiques et Chimiques de Base

Apparence: Liquide brun

État Physique: liquide

Odeur: Données non disponibles

Seuil d'Odeur: Données non disponibles

pH: fortement acide

Point de Fusion / Congélation: Données non disponibles

Point d'Ébullition Initial / Plage: Approximativement 300°C - Approximativement 300°C

Point de Rupture: Données non disponibles

Taux d'Évaporation: Données non disponibles

Inflammabilité: Données non disponibles

Flammability/Explosive Limits: Données non disponibles

La Pression de Vapeur: Données non disponibles

La Densité de Vapeur: Données non disponibles

Densité Relative: 1.8

Solubilité: Données non disponibles

Coefficient de Partage: Données non disponibles

La Température d'Auto-Inflammation: Données non disponibles

Température de Décomposition: Données non disponibles

Viscosité: Données non disponibles

Propriétés Explosives: Données non disponibles

Propriétés Oxydantes: Données non disponibles

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Organiques, chlorates, carbures, fulminates, picrates, alcalins, agents réducteurs, nitrates, acide acétique, agents oxydants, métaux, agents réducteurs.

10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.

SECTION 11: Données Toxicologiques

11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

Toxicité Aiguë - Exposition Orale:

Nocif en cas d'ingestion Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. EN CAS D'INGESTION: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Exposition par Inhalation:

Mortel par inhalation Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.). Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité Aiguë - Autres Informations:

DL50, orale, rat : 2140 mg/kg (acide sulfurique), détails des effets toxiques non déclarés autres que la valeur de la dose létale, 80 mg/kg (trioxyde de chrome), effets respiratoires, capillaires et gastro-intestinaux notés, 50 mg/kg (dichromate de sodium) effets sur le foie et les reins notés.

Fiche de Données de Sécurité

Corrosion Cutanée et Irritation:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Dommages Oculaires Graves et Irritation:

Provoque de graves lésions des yeux Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Sensibilisation Respiratoire:

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Sensibilisation de la Peau:

Peut provoquer une allergie cutanée Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Mutagénicité des Cellules Germinales:

N'est pas applicable.

Cancérogénicité:

Peut provoquer le cancer. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité pour la Reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Fiche de Données de Sécurité

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Unique:

N'est pas applicable.

Toxicité spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Répétée

N'est pas applicable.

Danger par Aspiration:

N'est pas applicable.

Información Toxicológica Adicional:

Données non disponibles

SECTION 12: Données Écologiques

12.1. Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

12.2. Persistance et Dégradabilité

Données non disponibles

12.3. Potentiel Bioaccumulatif

Données non disponibles

12.4. Mobilité dans le Sol

Données non disponibles

12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables

Données non disponibles

SECTION 13: Données sur l'Élimination

13.1. Méthodes de Traitement des Déchets

Données non disponibles

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 14: Informations Relatives au Transport

14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Tailles: 500 mL

Numéro des NU: UN1830

Nom d'Expédition: Sulphuric Acid Solution

Classe de Danger: 8

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Tailles: 500 mL

Numéro des NU: UN1830

Nom d'Expédition: Sulphuric Acid Solution

Classe de Danger: 8

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Tailles: 500 mL

Numéro des NU: UN1830

Nom d'Expédition: SULPHURIC ACID SOLUTION

Classe de Danger: 8

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



Fiche de Données de Sécurité

SECTION 15: Informations sur la Réglementation

15.1. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): 5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cr)

Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): "5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): 5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cr)

15.2. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Da

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): EPCRA RQ de 1000 lb

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): 1000 lb TPQ

15.3. Loi sur les Modifications et Réautorisation de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): QR final de 1000 lb; 454 kg final RQ

Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): QR final de 10 lb; 4,54 kg final RQ

15.4. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxiq

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Chromium as part of that chemical's infrastructure except for Chromite ore mined in the Transvaal Region of South Africa and the unreacted ore component of the Chromite ore processing residue (COPR), no de minimis concentration has been assigned to this chemical category, listed under Chemical Category N090)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): 0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Chromium as part of that chemical's infrastructure except for Chromite ore mined in the Transvaal Region of South Africa and the unreacted ore component of the Chromite ore processing residue (COPR), no de minimis concentration has been assigned to this chemical category, listed under Chemical Category N090)

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Concentration de minimis de 1,0% (aérosols acides, y compris brouillards, vapeurs, gaz, brouillard et autres formes aéroportées de toute taille de particules)

Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): "0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Chromium as part of that chemical's infrastructure except for Chromite ore mined in the Transvaal Region of South Africa and the unreacted ore component of the Chromite ore processing residue (COPR), no de minimis concentration has been assigned to this chemical category, listed under Chemical Category N090)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): 0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Chromium as part of that chemical's infrastructure except for Chromite ore mined in the Transvaal Region of South Africa and the unreacted ore component of the Chromite ore processing residue (COPR), no de minimis concentration has been assigned to this chemical category,

15.5. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): Cancérogène Extraordinairement dangereux

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Extraordinairement dangereux

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Présent

Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): Présent

Fiche de Données de Sécurité

15.6. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "Environmental hazard" As Chromium compounds [RR-00634-8]
Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "Environmental hazard; Special hazardous substance" As Chromium compounds, hexavalent [RR-00026-0];
"Environmental hazard" As Chromium compounds [RR-00634-8]
Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "Present" As Chromium compounds [RR-00634-8]
Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "Present" As Chromium compounds, hexavalent [RR-00026-0]
Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "Present" As Chromium compounds, hexavalent [RR-00026-0];
"Present" As Chromium compounds [RR-00634-8]
Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): Danger environnemental
Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): Danger environnemental; Substance dangereuse spéciale
Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): Présent
Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): Substance dangereuse spéciale
Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Danger environnemental
Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Environmental hazard (listed under Sulfuric acid)
Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Présent
Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Present (listed under Sulfuric acid)
eau (CAS # 7732-18-5): "Present" As Ethyl alcohol and water [RR-00802-6]
eau (CAS # 7732-18-5): Présent
Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): "Environmental hazard" As Chromium compounds [RR-00634-8]
Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): "Environmental hazard" As Chromium compounds [RR-00634-8];
"Present (also regulated under Dichromates)" As Bichromates [RR-01620-6]
Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): "Environmental hazard; Special hazardous substance" As Chromium compounds, hexavalent [RR-00026-0];
"Environmental hazard" As Chromium compounds [RR-00634-8]
Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): "Environmental hazard; Special hazardous substance" As Chromium compounds, hexavalent [RR-00026-0];
"Environmental hazard" As Chromium compounds [RR-00634-8];
"Present (also regulat

Fiche de Données de Sécurité

15.7. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "carcinogen" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "SN 2245 500 lb TPQ (Category Code N090. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "sn 2245" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "sn 3575" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0];

"sn 2245" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): cancérigène

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): cancérigène; tératogène

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): sn 0437

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): sn 2245

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): SN 2245 500 lb TPQ (Category Code N090. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): sn 3575

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): cancérigène; corrosif; réactif - deuxième degré

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): sn 1761

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): SN 1761 500 lb TPQ

Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): sn 1762

Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): "carcinogen" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): "SN 2245 500 lb TPQ (Category Code N090. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): "sn 2245" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): "sn 3575" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0];

"sn 2245" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): cancérigène

Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): sn 1695

Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): sn 2245

Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 77

Fiche de Données de Sécurité

15.8. Proposition de la Californie 65

- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "carcinogen, 2/27/1987" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]
- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "developmental toxicity, 12/19/2008" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]
- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "female reproductive toxicity 12/19/08" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]
- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "male reproductive toxicity, 12/19/08" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]
- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): cancérigène, 2/27/1987
- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): developmental toxicity, 12/19/2008
- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): female reproductive toxicity 12/19/08
- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): male reproductive toxicity, 12/19/08
- Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): "carcinogen, 3/14/2003" As Strong inorganic acid mists containing sulfuric acid [RR-03978-1]
- Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): carcinogen, 3/14/2003
- Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): "carcinogen, 2/27/1987" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]
- Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): "developmental toxicity, 12/19/2008" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]
- Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): "female reproductive toxicity 12/19/08" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]
- Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): "male reproductive toxicity, 12/19/08" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]
- Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): cancérigène, 2/27/1987
- Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): developmental toxicity, 12/19/2008
- Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): female reproductive toxicity 12/19/08
- Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): male reproductive toxicity, 12/19/08

15.9. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): Présent (LIS)
- Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Présent (LIS)
- eau (CAS # 7732-18-5): Présent (LIS)
- Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): Présent (LIS)

15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

Tous les composants de cette solution sont répertoriés comme actifs dans l'inventaire TSCA ou sont des mélanges (hydrates) d'éléments actifs répertoriés dans l'inventaire TSCA.

- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): Present [R] (ACTIVE)
- Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): Present (ACTIVE)
- eau (CAS # 7732-18-5): Present (ACTIVE)
- Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): Present [R] (ACTIVE)

15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): 215-607-8
- Acide sulfurique (CAS # 7664-93-9): 231-639-5
- eau (CAS # 7732-18-5): 231-791-2
- Dichromate de sodium dihydraté (CAS # 7789-12-0): 234-190-3

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 16: Autres Informations

16.1. Texte Complet des Mentions de Danger et des Conseils de Prudence

Peut être corrosif pour les métaux Nocif en cas d'ingestion Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Peut provoquer une allergie cutanée Mortel par inhalation Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

EN CAS D'INGESTION: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact. Si possible, essuyer les zones de contact avec un chiffon sec avant de rincer avec de l'eau.). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux Approximativementants.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant.

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

16.2. Classes de Danger Diverses

Classe de Risque de Cancérogénicité au Canada: N'est pas applicable.

Dangers Physiques non Classés Autrement (PHNOC): N'est pas applicable.

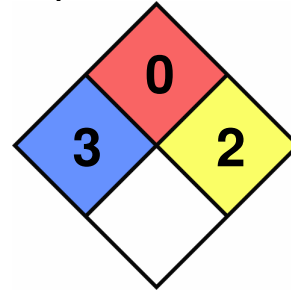
Dangers pour la Santé non Classés Ailleurs (HHNOC): N'est pas applicable.

Classe de Danger des Matières Infectieuses Biologiques: N'est pas applicable.

Fiche de Données de Sécurité

16.3. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

Santé: 3
Inflammabilité: 0
Réactivité: 2
Danger Spécial:



16.4. Révision du Document

Date de la Dernière Révision: 2023-09-13

AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et COLE-PARMER INSTRUMENT COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.